

Marie-Anne FERRY-FALL, nouvelle présidente du CFC

Marie-Anne FERRY-FALL a été désignée à la présidence du Conseil d'administration du CFC, le 7 juillet 2026.

Directrice générale de l'ADAGP¹ et présidente du Collège auteurs du CFC, elle succède à Hervé RONY, Directeur général de la SCAM², qui assurait cette fonction depuis le départ de Guillaume MONTÉGUDET fin 2025.

Cette désignation intervient, conformément aux Statuts du CFC, qui prévoient une alternance de la présidence, tous les 2 ans, entre les collègues représentant les auteurs, les éditeurs de livres, les auteurs, puis les éditeurs de presse.

Figure reconnue de la gestion collective des droits d'auteur en France et en Europe, Marie-Anne FERRY-FALL possède une grande expérience en matière de droit d'auteur et de gouvernance des organismes de gestion collective.

Après avoir débuté sa carrière dans une Entreprise de Service Numérique, Sligos, elle a rejoint la SCAM comme juriste pendant 10 ans. En 2007, elle intègre l'ADAGP en qualité de Directrice juridique avant d'en devenir la Directrice générale en 2012. Forte d'un réseau mondial de 56 sociétés sœurs, l'ADAGP représente aujourd'hui plus de 265 000 artistes.

Marie-Anne FERRY-FALL exerce par ailleurs de nombreuses responsabilités au sein des principales instances françaises et européennes au service de la création et des auteurs : Présidente des Arts Visuels Associés (AVA), elle est également administratrice d'European Visual Art (EVA) et membre de la Commission Copie privée, du Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire et Artistique (CSPLA), du Conseil d'administration de l'AFPIDA (Association Française pour la Protection Internationale du Droit d'Auteur) et rapporteure générale du Conseil International des Auteurs des arts Graphiques, Plastiques et Photographiques (CIAGP)

Très investie dans la gouvernance du CFC, dont elle est administratrice depuis 2008, elle en avait déjà été présidente en 2017, devenant alors la première femme à exercer cette fonction au CFC.

Sa nouvelle désignation, qui s'inscrit dans un engagement durable pour le CFC, témoigne également de la volonté du Conseil d'administration de poursuivre la dynamique engagée pour accompagner la transformation du CFC.

Je suis très heureuse de retrouver la présidence du CFC et je remercie tous les associés et les administrateurs du CFC pour leur confiance renouvelée. Les transformations engagées ces derniers mois donnent les moyens au CFC de renforcer durablement son action collective. Face aux profondes évolutions des usages des contenus, nous devons en effet plus que jamais fédérer les ayants droit autour d'une ambition commune : garantir une juste rémunération des auteurs et des éditeurs tout en créant les conditions nécessaires au développement de la création. C'est la mission du CFC et je suis fière de la porter avec l'ensemble des administrateurs, la Directrice générale Sabine MADELEINE et les équipes du CFC.

Marie-Anne FERRY-FALL, Présidente du CFC



© Caroline Bleux

* 1 - ADAGP / Société des Auteurs Dans les Arts Graphiques et Plastiques

* 2 - SCAM / Société Civile des Auteurs Multimédia

Le CFC est l'organisme qui gère collectivement les droits d'auteur de la presse et du livre pour les rediffusions de leurs contenus dans tous les secteurs d'activité, depuis 1983.

80 000 organisations sont couvertes aujourd'hui par une licence CFC. 61,4 M€ ont été reversés aux auteurs et aux éditeurs en 2025.

contact : communication@cfcopies.com

www.cfcopies.com 